

Le stationnement dans la Ville

# Le stationnement dans la Ville

La Ville offre diverses formes de stationnement aux V�liziens : parking unilat�ral, point de partage deux roues, zone bleue.

### **Bornes minutes**

Les **emplacements réglementés 15 minutes** dits � bornes minutes �, du lundi au samedi de 8h � 19h :

- 4 places rue Marcel Sembat en t�te de rue vis-�-vis Villa Azur
- 2 places rue Marcel Sembat en fin de rue
- 4 places avenue du g�n�ral de Gaulle c�t� la Poste
- 2 places avenue Wagner � hauteur de la brasserie
- 1, place Emile Zola (huit places de stationnement)

## Vous recherchez une place de stationnement?

La Ville de V�lizy-Villacoublay vous propose � la location des places de stationnement pour voiture ou 2 roues, ou des boxes situ�s :

- Parking Dautier, situ� rue Boyer en dessous de la m�diath�que
- Parking Saint-Exup@ry, situ@ avenue Louis Breguet, proche du centre culturel de l?Onde
- Boxes situ�s rue de Bretagne
- Parking Carr Louvois
- Parking Vazeille

Faites une demande via le formulaire en ligne.

## Parkings municipaux

Vous trouverez ci dessous l'arr $\diamondsuit$ t $\diamondsuit$  et le r $\diamondsuit$ glement int $\diamondsuit$ rieur des parkings publics de la ville :

#### Arr�t�

R@glement int@rieur des parkings publics

#### Le stationnement altern semi-mensuel

Le stationnement sur la chauss en l'est autoris du 1er au 15 du mois que du cété des immeubles ou maisons portant des numéros impairs et du 16 la fin du mois que du cété portant des numéros pairs.

Le changement de c�t� de la chauss�e doit se faire le dernier jour de chaque p�riode entre 19h30 et 20 heures.

Pour rappel, il est interdit de stationner sur les trottoirs ou devant les lignes jaunes continues. Les véhicules ne doivent pas bloquer la circulation sur route ou géner le passage des piétons, en particulier les poussettes et les personnes é mobilité réduite.

